

COMMUNE  
de  
**LIMERSHEIM**  
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: [mairie-limersheim@wanadoo.fr](mailto:mairie-limersheim@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 26 novembre 2013  
à la mairie à 20 h 00**

**A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal**

**13/15**

**Etaient présents :** René STAUB, Maire  
Angélique ANGELO  
Etienne BINNERT  
Chantal DIEBOLT  
Françoise FOESSEL  
René GLASSER  
Christophe HUGEL  
Hyacinthe HUGEL  
Sébastien HURSTEL  
Philippe KIEFFER  
Michel MUTSCHLER  
François OTT  
Christine WACH

**Absent excusé :** Jean-Marie LUTZ

**Absent non excusé :** Philippe SCHAAL

**Assistait également :** Stéphanie HATSCH

**Secrétaire de séance :** Michel MUTSCHLER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10 et remercie tous les membres de leur présence.

## **1. Approbation du compte rendu du 06 novembre 2013**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06 novembre 2013 dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les membres du conseil municipal procèdent à la signature du registre des séances.

## **2. Rapport des commissions**

### **Commission relations publiques et vie scolaire**

Pour commencer, Monsieur Etienne Binnert rend compte de la dernière réunion de la commission relations publiques et vie scolaire du 12 novembre 2013. Il rappelle que la fête des personnes âgées aura lieu le 8 décembre prochain. Il demande ensuite confirmation des personnes actuellement en maison de retraite. Elles sont au nombre de cinq. Il indique que l'édition du « Qui ? Quand ? Quoi ? » est intervenue le 14 novembre 2013. Il fait état que différents points importants comme l'inscription sur les listes électorales, le ramonage, le changement au niveau du secrétariat de Mairie, les heures d'ouverture de celui-ci, la rencontre de Taizé et les rythmes scolaires. Il informe également les membres du conseil que samedi prochain, le 30 novembre 2013, il y aura une collecte locale pour la banque alimentaire, elle aura lieu dans la salle socio-culturelle de la place de la Mairie. En ce qui concerne le bulletin municipal, Monsieur Etienne Binnert assure qu'il est en bonne voie et sera complet.

### **Commission permis**

Puis, la parole est donnée à Monsieur René Glasser pour la commission permis du 29 octobre 2013. Il informe les membres du conseil que la commission a analysé et validé la demande de permis de construire de Madame Anne Lise Foessel pour une construction d'un hangar agricole de 80 m<sup>2</sup> au lieudit « Erstenstrang ».

### **Commission urbanisme et patrimoine foncier**

Monsieur Christophe Hugel prend ensuite la parole pour faire le rapport de la commission urbanisme et patrimoine foncier du 29 octobre 2013. Il fait part de l'avancement des travaux sur un établissement public.

- Le crépi a été enlevé par la société Güler, la restauration du colombage, les encadrements de fenêtres ont été faits, la mise en place de supports pour l'auvent de protection, de nombreux clous ont été sortis du colombage, la mise en place d'un éclairage provisoire a été réalisé par nos soins.
- Pour la couverture et l'étanchéité des auvents un devis a été demandé à la société Güler. Les détails seront analysés par la commission le 27 novembre ainsi que le choix des teintes de la façade.

Monsieur le Maire prend la parole et tient à remercier les bénévoles pour les travaux accomplis à la rénovation de ce bâtiment public. A savoir Monsieur René Staub, Monsieur Christophe Hugel, Monsieur René Glasser, Monsieur François Ott et Monsieur Yann Stieger.

Monsieur René Glasser demande au conseil municipal, par manque de temps, de prendre une décision avant le prochain conseil municipal pour anticiper sur la

validation du montant de devis de mise en place de l'auvent autour du bâtiment public.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de voter ces travaux supplémentaires pour un montant de 4403,50 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire mettre un auvent autour d'un bâtiment public en rénovation par une société
- D'attribuer les travaux pour la réalisation de l'auvent à la société Güler d'Erstein pour un montant de 4403,50 €.

### **Adopté à l'unanimité.**

1. Concernant la piste cyclable, les travaux, financés par la CCPE, ont commencé, l'enrobé a été posé, il reste à installer des barrières côté route départementale et côté champs.
2. Monsieur Christophe Hugel ajoute qu'il y a eu un changement concernant la pose de bicouche initialement prévue sur les 80 mètres restants à la charge de la commune. En effet, du macadam a été installé pour un coût de 6320 € HT. Certes, la somme est légèrement supérieure, cependant les travaux effectués ont été très bien réalisés.
3. Les bacs à verre et plastique vers les 6 cloches sont en place. L'installation de ces bacs supplémentaires correspond à un besoin réel car ceux de l'entrée du village sont souvent pleins.
4. Les 3 Cloches manquantes au lieudit « les 6 cloches » ont aussi été réinstallées par les Compagnons du Devoir. Les travaux de finition se feront courant décembre si la météo le permet.
5. La préparation de l'adjudication de bois 2013 est en cours.
6. Les lampadaires du village qui étaient en panne ont été réparés par les UME.
7. Le calvaire à l'entrée du village, réparé par le sculpteur Hattemer, a été mis en place.

### **3. Titularisation en qualité d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe de Madame Agnès Moritz**

Monsieur Etienne Binnert informe le conseil municipal qu'un arrêté de titularisation a été pris pour Madame Agnès Moritz, ATSEM, dès le 1<sup>er</sup> août 2013. Elle est nommée au 4<sup>ème</sup> échelon en raison d'une reprise d'une partie de son temps de travail dans le privé.

### **4. Etat d'avancement du plan communal de sauvegarde de la Commune de Limersheim**

Monsieur Etienne Binnert explique qu'un grand travail sur le dossier a été fait. Différents plans ont été réalisés sur les thèmes suivants :

- Les infrastructures routières et ferroviaires de Limersheim,
- Le village de Limersheim et les infrastructures,
- Le plan du ban de Limersheim,
- Les lieux et les types de risques spécifiques à Limersheim.

Les 4 documents sont passés aux élus pour qu'ils puissent les visualiser. Le travail de la commission est suspendu jusqu'à la mi-janvier 2014. La prochaine réunion aura lieu le mardi 14 janvier 2014 à 20 h 00.

## **5. Ramonage**

Monsieur Etienne Binnert rappelle qu'une information a été faite dans le dernier « Qui ? Quand ? Quoi ? ». A priori, le ramoneur viendra dans la commune dans la première moitié du mois de décembre 2013. Il ajoute que **l'installation de ces détecteurs de fumée autonomes est obligatoire au plus tard pour le 08 mars 2015** dans toutes les habitations et c'est l'occupant qui doit procéder à l'installation du matériel. Un affichage a été fait.

## **6. Horaires pour la rentrée scolaire 2014/2015**

Monsieur Etienne Binnert informe le conseil municipal qu'une lettre a été réceptionnée de la part de Madame Mallard, inspectrice de l'éducation nationale d'Erstein, demandant que les communes engagent une concertation au sujet des nouveaux horaires à mettre en place pour la rentrée 2014/2015.

Il rappelle qu'une large concertation a été engagée à Limersheim, entre les enseignants, les parents d'élèves et la commune : les enseignants des communes d'Hindisheim et de Limersheim ont mis en place un horaire décalé permettant aux enfants de l'école primaire de Limersheim de rejoindre Hindisheim puis Saint Ludan pour le repas de la pause méridienne. Puis, sur demande de la Mairie, une réunion a été organisée avec les parents d'élèves le 10 octobre dernier. Le conseil d'école du 18 octobre 2013 a permis un échange entre les enseignants, les parents d'élèves et la commune. L'association des parents d'élèves a procédé à une consultation de l'ensemble des parents.

Les horaires retenus pour la rentrée scolaire 2014/2015 :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08 h 15 – 11 h 15 et 13 h 15 – 15 h 30
- Mercredi : 09 h 00 – 12 h 00

Il est prévu prochainement de discuter sur le contenu à mettre en place lors des temps du périscolaire.

## **7. Rencontre de Taizé : Accueil à Limersheim**

Monsieur Etienne Binnert rappelle que du 28 décembre 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 20 000 jeunes viendront à Strasbourg. 50 jeunes logeront à Limersheim et Hindisheim dont 20 voire 25 à Limersheim. Plusieurs réunions d'informations ont eu lieu pour l'organisation de cet évènement. Le 31 décembre 2013 des ateliers sont prévus pour ces jeunes venus du monde entier. Pour l'instant aucune salle suffisamment grande n'a été trouvée pour les rassembler. Le conseil municipal sera informé de l'avancement dans cette recherche.

## **8. Taxe d'aménagement**

Suite aux travaux de la commission permis du 29 octobre 2013 sur la réflexion de la taxe d'aménagement et comme évoqué déjà au conseil municipal du 09 septembre 2013 :

Monsieur René Glasser rappelle que la taxe d'aménagement peut être revue tous les ans au 30 novembre de l'année en cours pour l'année d'après. Pour la part

communale, elle se calcul par rapport à la surface de planché multipliée par un indice transmis par le ministère du logement et multiplié par un taux fixé par la commune, ceci sur toute surface créée issue d'un permis de construire ou d'une demande préalable. Ce taux peut être unique sur l'ensemble de la commune, mais peut être spécifique à certains secteurs, il varie de 1 à 5 %.

Ce taux peut toutefois être supérieur à 5 %, notamment en remplacement de la PVR (participation voirie réseau), pour cela des projections financières seraient à faire sur tout secteur nécessitant des coûts d'aménagement communaux. La commission après réflexion et pour anticiper sur un éventuel projet d'aménagement afin de financer les coûts annexes pour la commune (voirie d'accès, éclairage, sécurité, ...), propose d'instaurer un taux spécifique au secteur situé dans la zone IAU rue Binnen à un taux de 5 % et de garder un taux global de 3 % pour le reste du village.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission sachant qu'un réajustement est toujours possible.

Monsieur René Glasser procède à la lecture des délibérations correspondantes à la taxe d'aménagement :

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-14;

VU la délibération de la commune de Limersheim en date du 16 Novembre 2011 instituant un taux de taxe d'aménagement de 3 % sur l'ensemble du territoire communal et la décision de maintien de ce taux ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint un taux de 5 % ;
- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du document d'urbanisme en vigueur à titre d'information ;
- D'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie de Limersheim.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du deuxième mois suivant son adoption.

**Adopté à 9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.**

-----  
Monsieur le Maire indique les possibilités de repositionnement annuel de la collectivité par rapport au taux de la taxe d'aménagement mais aussi aux exonérations facultatives possibles.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

VU la délibération de la commune de Limersheim en date du 16 Novembre 2011 instituant un taux de taxe d'aménagement de 3 % sur l'ensemble du territoire communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De maintenir, sur l'ensemble du territoire communal, hormis le secteur situé au bout de la rue Binnen au sud du village, la taxe d'aménagement au taux de 3 %
- D'exonérer en partie à hauteur de 50 %, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.
  1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+)
  2. Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2 de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)
  3. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du deuxième mois suivant son adoption.

**Adopté à 9 voix pour, 2 abstentions et 2 contres.**

### ***9. Information sur la réunion du 17 octobre 2013 concernant la zone IAU rue Binnen***

Monsieur René Glasser informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 17 octobre 2013 sur demande des propriétaires. Un compte rendu de cette réunion a été fait, il en donne lecture.

Monsieur le Maire rappelle les trois points essentiels :

1. La volonté par les propriétaires de réaliser ce lotissement,
2. Les contraintes de cette réalisation pour la commune,
3. Les changements du législateur au sujet des plus-values pour 2014.

Sur ce le conseil municipal a décidé, en 2013-2014 d'analyser cette situation et s'engage à donner une réponse quant à la réalisation de ce projet aux propriétaires et lotisseurs au courant de l'année 2014.

### ***10. Convention UME***

Monsieur Christophe Hugel rappelle qu'une délibération a été prise en 2012 pour les demandes de travaux et les demandes d'intention de travaux. Il informe aussi le conseil que la convention prise en 2012 prenait effet pendant un an et que cette nouvelle convention signée avec les usines municipales d'Erstein durera trois ans pour les mêmes services.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la commune propriétaire et exploitante du réseau d'éclairage public est tenue de mettre à jour une banque de donnée sur la position des câbles souterrains d'alimentation de l'éclairage public.

Le 1<sup>er</sup> avril 2012 un guichet unique a été créé qui permet d'accueillir toutes les données des exploitants du réseau souterrain (SDEA, UME, Commune, France Télécom, Gaz, etc...). Ce guichet unique est conçu pour la demande de projet de travaux (DT) ou la demande d'intention de commencement de travaux (DICT).

Les Usines Municipales d'Erstein proposent, par convention, de remplir le rôle d'exploitant du réseau d'éclairage public pour la somme annuelle de 664,00 € HT, en option le rapport d'exploitation pour la somme de 250,00 € HT.

En outre, une acquisition d'une base de données pour un montant forfaitaire unique de 122,00 € HT.

Durée de la convention UME – Commune de Limersheim : 3 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

### ***11. Décision modificative***

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Budget Primitif 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'arrêter la décision modificative n° 3 du Budget Primitif 2013

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépense :**

Article 60611	- Eau et Assainissement	- 9 300,00 €
Article 64111	- Rémunération principale	- 490,00 €
Article 6558	- Autres contributions obligatoires	+ 9 300,00 €
Article 6455	- Cotisations pour assurance du personnel	+ 490,00 €

**Adopté à l'unanimité.**

### ***12. Divers***

#### ***Adjudication de bois***

Monsieur Christophe Hugel demande quelle date prévoir pour l'adjudication du bois au mois de décembre. Le conseil municipal choisit la date du 19 décembre 2013 au soir.

#### ***Piste cyclable***

Monsieur Christophe Hugel ajoute que l'entretien courant de la piste cyclable est à la charge de la commune.

#### ***Fête des séniors***

Madame Chantal Diebolt fait un tour de table pour demander quels conseillers participeront à la fête des séniors le 08 décembre 2013. La majorité d'entre eux seront présents.

### ***Demande de subvention du Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein***

Monsieur Etienne Binnert informe qu'une lettre nous a été transmise de la part du lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein. Elle comporte une demande d'aide de financement, par voie de subvention, pour un séjour au ski. Aucune participation financière n'est prévue dans la délibération du 10 juin 2013.

Date du prochain conseil municipal : lundi 27 janvier 2013.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30 et remercie les membres du conseil municipal pour la tenue et la qualité des débats.

Le Maire,

René STAUB